

COMMUNE de VERNY



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

Le vingt-deux juin deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Verny sous la présidence de Monsieur Victorien NICOLAS, Maire.

(Date de convocation : 17/06/2020).

Étaient Présents :

Mmes Mélanie ADELE-PERREY, Séverine COURTOIS SENE, Colette ROTTIER, Corinne HEINTZ, Isabelle HASSE, Marie-France PERRIN, Marie COLETTI, Anne-Françoise NEUSCHWANDER, Anne-Sophie MAIRET, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, François VALENTIN, Joël XOLIN, Stéphane VUILLAUME, Johan PADE

Était absent excusé : /

Étaient absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

1 : Séance à huis clos

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, le Conseil Municipal décide de tenir la séance à huis clos.

Point n° 2 : Décisions prises par délégation

- Entreprise Idverde : tontes de certains espaces verts pour un montant de 7 800,00 € HT.
- Entreprise Ingedus : matériel informatique pour un montant de 1 059,99 € HT.

Point n° 3 : Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal décide de reconduire les taux des taxes locales comme suit :

- Foncier bâti : 11.92 %
- Foncier non bâti : 43.14 %

Point n° 4 : Bibliothèque – demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 1 200 € auprès du Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de la remise à niveau ou du développement des collections de la bibliothèque municipale de Verny.

Point n° 5 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Les commissaires seront nommés par le directeur des services fiscaux, parmi une liste de 32 noms proposés par le conseil.

Le conseil municipal décide de valider la liste des 32 noms proposée (liste en mairie).

Point n° 6 : Budget Primitif 2020

Le conseil municipal valide le Budget Primitif 2020, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 240 818,74 €

Recettes : 1 240 818,74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 343 934,22 €

Recettes : 2 343 934,22 €

Total du budget primitif 2020 :

Dépenses : 3 584 752,96 €

Recettes : 3 584 752,96 €

Point n° 7 : Budget primitif 2020 – Budget annexe Zone le Fort

Le conseil municipal valide le budget primitif 2020 – Budget annexe Zone le Fort, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 947 547,36 €

Recettes : 947 547,36 €

Section d'investissement :

Dépenses : 848 167,12 €

Recettes : 848 167,12 €

Total du budget primitif 2020 – Budget annexe Zone le Fort :

Dépenses : 1 795 714,48 €

Recettes : 1 795 714,48 €

Point n° 8 : Budget primitif 2020 – Budget annexe La Ronceraie

Le conseil municipal valide à 15 voix pour et 04 voix contre (Mmes Neuschwander et Mairet, MM. Billet et Noiro), le budget primitif 2020 – Budget annexe La Ronceraie, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 265 038,50 €

Recettes : 3 265 038,50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 422 100,70 €

Recettes : 2 422 100,70 €

Total du budget primitif 2020 – Budget annexe La Ronceraie :

Dépenses : 5 687 713,92 €

Recettes : 5 687 713,92 €

Point n° 9 : Convention d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications – Rue du Château

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications.

A Verny, le 22 juin 2020

Le Maire,



Victorien NICOLAS